



pour la cité humaine - les droits du piéton

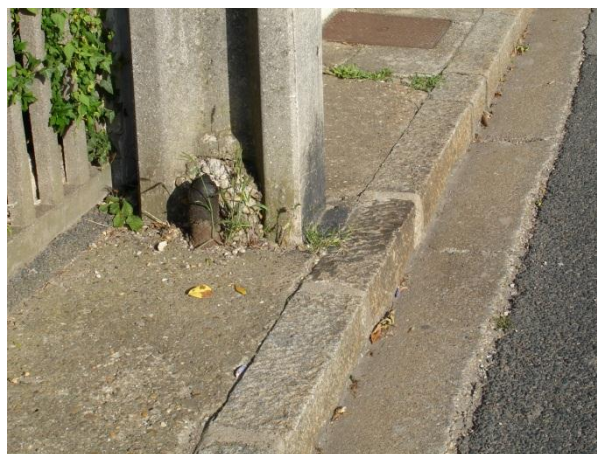
Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date 2 septembre 2011
Rédacteur : Yves Gascoin
Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :
<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 124 - Chemin des Fonts à Ste Foy-lès-Lyon Demande de création de trottoirs



Vues du "trottoir" Sud-Ouest (à gauche) et du "trottoir" Nord-Est (à droite), prises en direction de la rue Charcot. Ridiculement étroits, à peu près impraticables, indignes de la ville.



En ces points, tous les piétons sont contraints de descendre sur la chaussée. DANGER !

Le Chemin des Fonts est en circulation bidirectionnelle (une file dans chaque sens). Le stationnement n'y est pas autorisé.

Pour assurer cette circulation sur une partie étroite, longue d'environ 75 m à partir de la rue Commandant Charcot, les trottoirs ont été réduits à une largeur ridicule et symbolique (0,50m environ) qui n'est même pas continue (photos ci-dessus) !

La progression d'un piéton isolé est difficile. Le croisement de piétons, la circulation des poussettes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont rigoureusement impossibles.

Cette situation est indigne de la ville. Elle est très inconfortable et dangereuse

D'autant plus que la densification croissante de l'habitat dans le quartier et le développement des transports collectifs, que nous approuvons, augmente progressivement la circulation des piétons désirant rejoindre le bus sur la rue Charcot par le Chemin des Fonts.

La priorité écrasante qui a ici été donnée à la voiture, au détriment des autres modes, est tout à fait contraire au Plan des Déplacements Urbains de Lyon. Ce document stipule en effet que « *Dans les aménagements, on satisfait d'abord les besoins de la marche à pied, puis ceux du vélo et des transports en commun et enfin, ceux de la voiture* ».

Nous demandons donc, en application du Plan des Déplacements Urbains, que l'on établisse de vrais trottoirs, de chaque côté, assurant la circulation décente et normale des piétons, en sécurité.

Cela passe par la réduction de la largeur de la chaussée, c'est-à-dire par la mise en sens unique de la section comprise entre les rues Chantegrillet et Charcot.

Le sens supprimé est à restituer sur l'une des rues parallèles au Chemin des Fonts, ce qui est évidemment possible. Nous n'avons pas de préférence particulière ni sur le choix du sens à dévier, ni sur le choix de l'itinéraire de déviation.

Destinataires : M. Michel Chapas, maire de Ste Foy-lès-Lyon

M. Christian Lamorthe, Dir. de la Voirie, Le Grand Lyon

M. Alexandre Claude, Le Grand Lyon, Ouest

Le Progrès